

Laval, le 14 décembre 2022

Dossier suivi par :
Marc VAULÉON
Secrétaire Général
Tél : 02 43 59 92 21
Mél : sg-ia53@ac-nantes.fr

Cité administrative,
Rue Mac Donald
BP 23851 - 53030 Laval CEDEX 9

L'inspecteur d'académie, directeur académique des
services de l'éducation nationale de la Mayenne

à

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves des écoles
publiques du département

S/c

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

S/c

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale

Objet : Mesures de préparation à la survenue de coupures électriques programmées.

Madame, Monsieur,

La directrice ou le directeur de l'école de votre (vos) enfant(s) a été informé(e) par Madame la rectrice de l'académie de Nantes de possibles coupures d'électricité dans la période hivernale au vu du contexte de crise énergétique dans les termes suivants :

« Le contexte de crise énergétique que nous connaissons a conduit le Gouvernement à prendre toutes les dispositions, tant en matière de production que de consommation, pour garantir les meilleures conditions pour le passage de l'hiver.

Si ces mesures venaient à être insuffisantes, un plan national de coupures électriques programmées, fortement lié aux conditions climatiques, pourrait être mis en œuvre sur le territoire métropolitain. Ce plan vise à soulager ponctuellement le système électrique pour éviter un black-out généralisé qui aurait des conséquences beaucoup plus lourdes. L'hypothèse de devoir recourir à des coupures d'électricité partielles et programmées ne peut être à ce jour ni exclue, ni confirmée ; il convient donc de s'y préparer.

Ces coupures électriques seront d'une durée maximale de deux heures sur les créneaux 8h00/13h00 et 18h00/20h00. Les lieux et plages horaires des coupures seront précisés la veille à 17h00.

Compte tenu des difficultés à assurer un accueil sécurisé dans les établissements scolaires en cas de coupures électriques, le Gouvernement a décidé que l'accueil des élèves dans les écoles et les établissements scolaires délestés sera suspendu. L'accueil périscolaire de début de journée ne pourra pas non plus être assuré. Si les coupures se déroulent entre 8h00 et 13h00, l'accueil des élèves sera décalé à la mi-journée. »

Ces coupures pouvant avoir lieu à partir de janvier 2023, je souhaitais, avant les congés de fin d'année, vous donner quelques informations complémentaires sous forme de questions/réponses, en lien avec le travail de préparation réalisé dans le département avec les autres services de l'État et les collectivités territoriales.

Comment suivre l'évolution de l'état du système électrique ?

Afin de suivre l'évolution de l'état du système électrique, je vous invite à vous connecter régulièrement au site internet EcoWatt (www.monecowatt.fr) qui permet de connaître l'état du réseau pour le jour en cours et les trois jours suivants ainsi que le moment où les éco-gestes auront le plus d'impact sur le système. Ces informations permettent ainsi d'être

alerté, le cas échéant, sur le risque de coupures (**signal EcoWatt rouge**) éventuelles avec 3 jours de recul (J-3 avant la coupure éventuelle).

L'alerte sera possiblement confirmée la veille de la coupure, si les autres mesures prises pour réduire la consommation électrique se sont avérées insuffisantes.

Vous pouvez également télécharger l'application EcoWatt sur votre téléphone portable ou votre tablette si vous en disposez. Si une alerte est émise sur l'état du système électrique, elle vous sera notifiée.

Comment serais-je informé(e) en cas de coupures ?

Vous serez informé(e) par la direction académique la veille de la coupure, si la décision d'y recourir est maintenue.

Cette alerte à J-1 de la coupure sera communiquée à partir de 17 heures, heure à laquelle les pouvoirs publics auront connaissance des communes concernées par les coupures ainsi que des noms des rues, ce qui permettra d'identifier les écoles délestées. Si l'école de votre enfant est concernée par une coupure le lendemain, nous vous informerons par messagerie électronique. C'est pourquoi il est important de signaler tout changement d'adresse mail à l'école de votre enfant dès la rentrée de janvier et de consulter votre messagerie la veille de la coupure annoncée.

A noter que le transport scolaire ne sera pas assuré par le Conseil régional ce jour-là.

En cas de coupure le matin, pourrais-je amener mon enfant à l'école l'après-midi ?

Si le rétablissement de l'alimentation électrique permet l'éclairage et le fonctionnement des systèmes de sécurité et de communication, l'accueil des élèves reprendra à partir de 13 heures. **Il n'y aura pas de service de restauration : les enfants seront réputés avoir déjeuné avant le retour à l'école.**

J'exerce dans un service prioritaire, indispensable à la gestion de crise : pourrais-je en cas de nécessité amener mon enfant dans une école non délestée ?

Dans le message qui vous sera envoyé figurera également le nom, l'adresse et les horaires de l'école qui aura été retenue **comme pouvant accueillir les enfants dont les deux parents exercent dans des services prioritaires**. C'est-à-dire : les services de sécurité (SDIS, police nationale et municipale, gendarmerie nationale, administration pénitentiaire), les hôpitaux, les établissements médico-sociaux et les autres services indispensables à la gestion de crise (préfectures, cellules de crise).

Cette école, qui bénéficiera du renfort d'une partie des professeurs de l'école habituelle de votre enfant, se trouvera dans la zone non délestée la plus proche.

Votre enfant sera pris en charge toute la journée, y compris au moment du repas. L'adresse, les coordonnées et les horaires des services d'accueil périscolaire de la commune ou de la zone concernée vous seront précisées, afin qu'il puisse éventuellement en bénéficier.

La liste de ces écoles d'accueil scolaire et périscolaire est en cours d'élaboration. Une fois stabilisée, et au plus tard le 3 janvier 2023, elle fera l'objet d'une large diffusion.

Je compte sur votre compréhension et vous tiendrai informé(e) de toutes dispositions complémentaires.

Si, de manière ponctuelle, un délestage électrique devait affecter l'école de votre enfant, je sais pouvoir compter sur le civisme de chacun et la solidarité locale pour surmonter ces perturbations. Je vous en remercie par avance et je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma profonde considération.



Denis WALECKX